

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 02 décembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 09

Absents : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 02 décembre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

N° de délibération : 02
Date de transmission
en préfecture :
07 DEC. 2025

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Marie-Pierre DARLY, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que deux décisions ont été prises au cours des mois de septembre et octobre 2025 qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
01/10/2025	2025/10-32	- Contrat de prestation de service pour la maintenance de l'ascenseur sis à l'hôtel de ville - Prestataire : Société TK Elévator-Agence Antilles - Coût de la prestation : 2 666,07 € HT/an - Durée : 3 ans
24/09/2025	2025/09-31	- Contrat de prestation de service pour la mise en œuvre d'activités périscolaires d'initiation à l'accordéon - Prestataire : Association LES VIDUCASSES - Coût de la prestation : 4 000,00 € - Durée : du 1^{er} octobre au 12 décembre 2025

Le Conseil municipal,

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 07 DEC. 2025